

Pâturage extensif (617)

SPB (Qualité niv. 1 selon OPD)	Réseau écologique	Qualité écologique niveau 2 selon OPD
<ul style="list-style-type: none"> - Aucune fumure importée ni produit phytosanitaire (uniquement traitement plante par plante pour les plantes à problèmes, s'il est impossible de les combattre raisonnablement par des moyens mécaniques) - Pâture une fois par an au minimum. Pas d'apport de fourrage d'appoint sur le pâturage - Broyage interdit - Coupe de nettoyage autorisée - Les structures non productives favorisant la biodiversité sont prises en compte à concurrence de 20% de la surface totale - Exclusion si 10% de la surface avec Rumex, Chénopode Bon-Henri, Ortie, ou Chardon. - Un réensemencement est possible pour améliorer la qualité florale, sur autorisation - Exclusion si 20% de la surface avec Ray-grass, Vulpin des prés, Dactyle, Pâturin des prés et commun, Renoncule âcre et rampante, trèfle blanc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Minimum 2.5% de structures (têtes de roche, buissons indigènes, arbres, murgiers, tas de bois, pierres, souches), max. 20 %. - Les structures installées doivent être réparties sur l'ensemble du pâturage - Maintenir des refus (ne pas les faucher systématiquement sur toute la surface) - Broyage des ligneux est toléré (autorisé du 1 août au 31 mars) <p><i>Recommandations</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les structures buissonnantes, favoriser les épineux - Tas de bois / cailloux tous les 100 m peuvent être demandés dans les pâturages secs et riches en flore selon le contrat réseau écologique (voir page suivante). - Abreuvoirs et mares : empêcher le piétinement de quelques mètres carrés permettant le développement d'un patch de végétation humide. 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence régulière de structures - Au moins 5% des éléments ligneux sont à dominante épineuse (20 % d'épineux) ou sont riches en espèces. - Min. 20 % de la surface du pâturage présente une qualité floristique (6 espèces indicatrices)

Réseau écologique des Franches-Montagnes : Période 2018-2025.

Plantes indicatrices	
<p>Sec</p>  <p>Humide</p> 	<p>Sec :</p> <p><i>Sanguisorba minor</i> (Petite sanguisorbe) <i>Thymus serpyllum</i> (Thym) <i>Polygala sp.</i> (Polygales) <i>Carlina acaulis</i> (Carline) <i>Hieracium pilosella</i> (Epervière piloselle) <i>Gentiana sp.</i> (gentianes) <i>Gentiana lutea</i> (Grande gentiane)</p> <p>Humide :</p> <p><i>Juncus sp.</i> (Joncs) <i>Caltha palustris</i> (Populage) <i>Trollius europaeus</i> Bouton d'or) <i>Carex sp</i> (Laïches) <i>Gentiana sp.</i> (Petites gentianes bleues/violet) <i>Polygala sp.</i> Polygales)</p>
Espèces concernées	
	<p><i>Tetrix undulata</i> (Tétrix forestier) <i>Euphradrias a. aurinia</i> (Damier de la Succise) <i>Brenthis ino</i> (Nacré de la sanguisorbe) <i>Lepus europaeus</i> (Lièvre brun) <i>Brintesia circe</i> (Silène) <i>Coenagrion hastulatum</i> (Agrion hasté) <i>L. pectoralis</i> (Leucorrhine à gros thorax)</p>
Justification de la mesure	
<p>Ce type de surface offre une grande diversité florale qui attire de nombreux insectes: Le tétrix forestier a besoin d'endroits humides mais non boisés, voire légèrement ensoleillés. Le damier de la succise se reproduit sur la succise des prés, mais peut également le faire sur les grandes gentianes jaunes. Silène: ne vit que dans les terrains secs (PPS), hiberne dans l'herbe haute, besoin de structures (tas de bois/cailloux) tous les 100 m, PPS à mettre sous contrat LPN Lièvre: trouve des refuges pour s'abriter et abriter sa progéniture. Le tétrix forestier a besoin d'endroits humides mais non boisés, voire légèrement ensoleillés. Les larves de libellules ont besoin de végétation non piétinée à proximité des points d'eau pour pouvoir atteindre l'âge adulte.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les saules sont intéressants pour d'autres papillons (aussi abeilles, etc.) mais ne doivent pas couvrir toute la surface. 	

Réseau écologique des Franches-Montagnes : Période 2018-2025.

Version : Franches Montagnes, janvier 2018